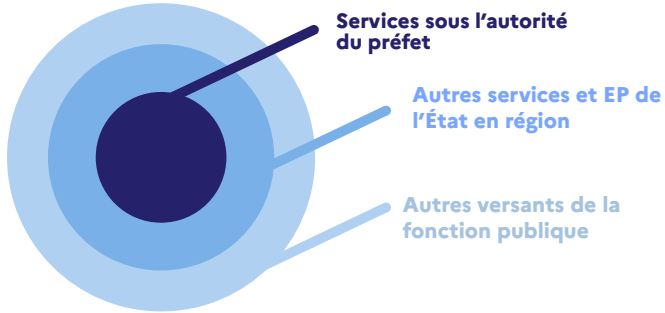


Les PFRH s'appuient sur les réseaux qu'elles ont mis en place et animent

- en interministériel (périmètre de l'administration territoriale de l'État, mais aussi autres services et établissements publics de l'État en région),
- en inter-versants de la fonction publique (État, territoriale et hospitalière).

3 niveaux d'intervention



Principales spécificités des PFRH

- ✓ Un **positionnement interministériel** au sein du SGAR et un regard d'expert ;
- ✓ Une **ouverture sur les autres versants de la fonction publique et le secteur privé** (animation de réseaux, partenariats) ;
- ✓ Une **équipe pluridisciplinaire** offrant une prestation de service intégrée.

Plus d'informations sur
www.fonction-publique.gov.fr

Coordonnées des PFRH

ANTILLES-GUYANE

(Martinique, Guadeloupe, Guyane)
plate-forme-rh@martinique.gouv.fr
05 96 39 49 57 - 05 90 99 39 43 - 05 94 39 81 86

AUVERGNE-RHONE-ALPES

plate-forme-rh@auvergne-rhone-alpes.gouv.fr
04 72 61 62 72

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

plate-forme-rh@bfc.gouv.fr
03 80 44 67 56

BRETAGNE

plate-forme-rh@bretagne.gouv.fr
02 99 02 16 62

CENTRE - VAL DE LOIRE

plate-forme-rh@centre-val-de-loire.gouv.fr
02 38 81 46 91

CORSE

plate-forme-rh@corse.gouv.fr
04 95 11 10 82

GRAND EST

plate-forme-rh@grand-est.gouv.fr
03 88 76 79 03

HAUTS-DE-FRANCE

plate-forme-rh@hauts-de-france.gouv.fr
03 20 30 50 43

ILE-DE-FRANCE

plate-forme-rh@paris.gouv.fr
01 82 52 41 59

LA RÉUNION

plate-forme-rh@reunion.gouv.fr
02 62 40 78 95

MAYOTTE

sgc-pfrh@mayotte.gouv.fr
02 69 63 51 25

NORMANDIE

plate-forme-rh@normandie.gouv.fr
02 32 76 52 35

NOUVELLE-AQUITAINE

plateformerh@nouvelle-aquitaine.gouv.fr
05 57 95 02 93

OCCITANIE

plate-forme-rh@occitanie.gouv.fr
05 34 45 33 45

PAYS DE LA LOIRE

plate-forme-rh@pays-de-la-loire.gouv.fr
02 40 08 64 71

PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

plate-forme-rh@paca.gouv.fr
04 84 35 48 25



Les PFRH au service de la stratégie territoriale RH de l'État

Plates-formes régionales d'appui
interministériel à la gestion des
ressources humaines



Missions & organisation

Petites équipes pluridisciplinaires placées au sein des SGAR¹ (sauf cas particuliers en Ile-de-France et Outre-mer), sous l'autorité des préfets de région, les PFRH sont des relais de la DGAFP² dans la territorialisation des politiques de RH.

Elles ont un rôle de **pilotage**, d'**animation** et d'**expertise** auprès des services de l'État, sur la base d'une **offre de services intégrée répondant aux enjeux RH territoriaux**.

Les PFRH sont chargées de la **déclinaison en région de la Stratégie territoriale RH de l'État**. A ce titre :

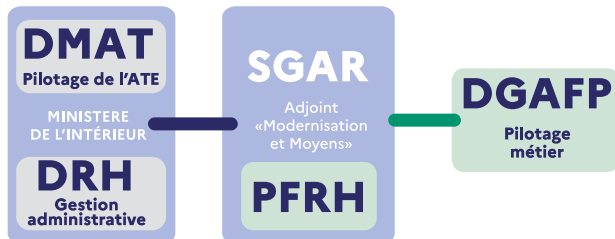
▶ elles élaborent, avec les services de l'Etat, les **feuilles de route régionales de stratégie RH** ;

▶ elles animent un **comité régional des DRH** des employeurs publics, afin de faciliter la coordination, et des **comités locaux de l'emploi public** dans les bassins d'emploi les plus prioritaires, pour la mise en œuvre des mesures en faveur de l'attractivité et de l'emploi public local.

¹ Secrétariats généraux pour les affaires régionales

² Direction générale de l'administration et de la fonction publique

Gouvernance des PFRH



DMAT : direction de la modernisation et de l'administration territoriale (ministère de l'intérieur)

ATE : administration territoriale de l'Etat (services sous l'autorité des préfets)

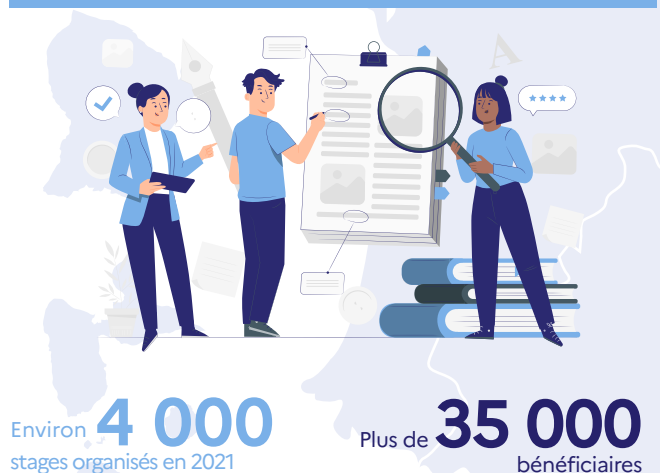
Offre de services des PFRH

Attractivité, Emploi public, Mobilité



- Appui et expertise en matière d'attractivité de la fonction publique
- Animation et connaissance du marché de l'emploi public local, coordination et animation des réseaux locaux de CMC
- Accompagnement de la mobilité et des parcours professionnels interministériels et inter-versants de la fonction publique

Formation interministérielle



- Elaboration, pilotage et animation d'une offre de formation régionale mutualisée
- Action de professionnalisation des acteurs RH, managers, recruteurs, etc.

Transformations, Organisation du travail



- Accompagnement opérationnel des transformations, appui aux services dans leurs projets stratégiques
- Appui en matière d'organisation du travail, promotion de l'innovation RH

Action sociale, Environnement professionnel



- D'action sociale de l'Etat employeur (conciliation vie professionnelle et vie privée, restauration collective, etc.)
- De qualité de vie et des conditions de travail, santé et sécurité, emploi des personnes en situation de handicap

[Plus de détails dans le bilan d'activité des PFRH](#)